

Mise en ligne : 8 juillet 2019.
Dernière modification : 3 février 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

KAYES-BANK (1911-1920)



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

KAYES-BANK

Société anonyme au capital de 300.000 fr.
divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Laeuffer, notaire à Paris.

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : R. de Magondeau
Un administrateur (à droite) : F. de Gaalon
Paris le 11 mars 1911
VILLE DE MARSEILLE • HAUT SÉNÉGAL ET NIGER • VILLE DE BORDEAUX
Imp. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris

CONSTITUTION
Kayes-Bank
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 février 1911)

Société au capital de 300.000 fr., pouvant être porté à 1.000.000 de francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune. — Objet : L'exploitation, à Kayes (Haut-Sénégal) de toutes affaires de transit, consignation, commission, importation et exportation sur denrées et marchandises ; l'obtention et l'achat de toutes concessions en tous pays et l'exploitation de ces concessions. — Siège social, à Paris, 19, rue d'Athènes. — Conseil : A[rthur] Ponsignon, R. de Puiffe de Magondeau, E. Fourcade, F. de Gaalor. — Statuts déposés chez M^e Laeuffer, notaire à Paris, et extrait publié dans le « Droit » du 27 février 1911.

Kayes-Bank
Société au capital de 300.000 fr (pouvant être porté jusqu'à 1 million de francs)
divisé en 3.000 actions de 100 fr.
Siège social à Paris, 5, place de l'Alma
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mars 1911)

Notice sur la constitution

M. Albert Leblanc, négociant à Montreuil-sous-Bois, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907. fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 13 février 1911 une notice sur la constitution de la Société Kayes-Bank, formée pour une durée de 50 années à compter du 11 février 1911 et ayant pour objet l'exploitation à Kayes (Haut-Sénégal-Niger) des affaires de transit, commission, importation et exportation de toutes denrées et marchandises, et d'une façon générale, toutes opérations commerciales.

Cette notice fait connaître que les 3.000 actions composant le capital ont été toutes souscrites et libérées du quart à la constitution de la société.

Statutairement, le conseil d'administration est autorisé à porter ce capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 1 million de francs par l'émission d'actions nouvelles. Il est également autorisé statutairement à émettre, en une ou plusieurs fois, pour 1 million de francs d'obligations aux taux et conditions qu'il fixera lui-même.

La notice indique ensuite que l'assemblée générale se réunit au siège social ou dans tout autre lieu désigné par le conseil, suivant avis de convocation publié 16 jours au moins à l'avance dans un journal d'annonces légales de Paris.

Elle fait savoir enfin qu'il n'a pas encore été publié de bilan, mais que chaque semestre, un état sommaire résumant la situation active et passive de la Société sera dressé par les soins du conseil d'administration.

Les statuts de la Société Kayes-Bank, déposés chez M^e Laeuffer, notaire à Paris, le 15 janvier 1911, ont été publiés dans *Le Droit* des 28 février et 12 mars 1911.

Ils font connaître notamment, article 7, que tout actionnaire a la faculté d'anticiper la libération de son ou ses titres ; article 20, que l'assemblée se compose de tous les

actionnaires propriétaires de 10 actions au moins, au vote, cette quantité donne droit à une voix ; article 40, que l'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre ; article 21 que les bénéfices se répartiront comme suit : 1° 5 % à la réserve ; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions un premier dividende de 6 % ; 3° 10 % du surplus au conseil d'administration et 90 % aux actions. Sur ces 90 % attribués aux actions, l'assemblée générale pourra, sur la proposition du conseil d'administration, prélever toute somme nécessaire à la constitution d'un fonds de réserve supplémentaire, de prévoyance ou d'amortissement.

Le conseil d'administration de la Société, qui comprend 3 membres au moins et 9 au plus, est actuellement composé de MM. A[rthur] Ponsignon, 25, rue Lauriston, à Paris ; R. de Puiffe de Magondeau, 10, rue d'Athènes, à Paris ; E. Fourcade, 31, rue Saint-Georges, à Paris ; et F. de Gaalon, négociant à Kayes (Haut-Sénégal-Niger).

Le service financier se fait au siège social, 5, place de l'Alma, à Paris. (N. D. L. R.).

Les actions de la Société Kayes Bank seront mentionnées, à partir du 16 mars 1911, dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

SIMPLE COÏNCIDENCE (*Le Ruy Blas*, 25 mars 1911)

Presque en même temps que l'on apprenait la déconfiture, d'ailleurs prévue, de Francardo, on pouvait lire dans les feuilles la constitution de la Kayes Bank où, au nombre des administrateurs, figure M. Puiffe de Magondeau ; or, on n'a pas oublié qu'un M. Puiffe de Magondeau joua à Francardo le rôle le plus beau, ou, si l'on veut, l'un des rôles prépondérants.

Simple, mais bizarre coïncidence ! À moins qu'il n'y ait pas identité de personne, ce qui est possible après tout et ce que nous souhaiterions... pour les clients de la Kayes Bank.

UN SIMPLE MOT (*Le Ruy Blas*, 1^{er} avril 1911)

Dans notre dernier numéro, nous disions :

« Presque en même temps que l'on apprenait la déconfiture prévue de Francardo, on pouvait lire dans les feuilles la constitution de la Kayes Bank où, au nombre des administrateurs, figure M. Puiffe de Magondeau ; or, on n'a pas oublié qu'un M. Puiffe de Magondeau joua à Francardo le rôle le plus beau, ou, si l'on veut, l'un des rôles prépondérants. »

Et cela nous a valu une jolie petite lettre — anonyme naturellement — sur beau papier parcheminé et en superbes et étincelants caractères rouges. Des injures, bien entendu, et des menaces comme il sied à toute lettre anonyme.

Ici, on le sait, et plusieurs milliers — nous disons plusieurs milliers — de lettres de remerciements pourraient l'attester, nous ne nous occupons que d'éviter à nos abonnés et lecteurs les mauvaises fréquentations financières si préjudiciables à leurs portefeuilles.

Nous ne nous posons pas en défenseurs de l'épargne, nous prenons simplement l'intérêt de ceux qui nous font le plaisir d'être nos abonnés : ils nous font vivre, nous les guidons en retour de notre mieux. C'est pourquoi, en dépit des menaces ou des injures

de ceux que nos articles peuvent gêner dans leurs entreprises, nous persistons et persisterons dans une ligne de conduite qui fait notre succès. Des personnalités nous n'en faisons pas ; seules la discussion et la critique des affaires proposées au public nous intéressent et quand, par hasard, des personnalités viennent sous notre plume, c'est parce naturellement, si un financier a, par ailleurs, fait à l'épargne un appel pressant, qui, malgré ses promesses, n'a guère été couronné de succès, il est logique de dire à ceux que l'on sollicite à nouveau : « C'est le même qui vous avait promis de si belles choses à telle époque » Ceci dit sans rapprochement avec la Kayes Bank que nous ne connaissons pas et dont il n'y a aucun acte encore à critiquer, puisque sa création est d'hier. Mais la similitude de nom d'un des administrateurs avec celui d'un des doreurs de pilules de Francardo et autres affaires peu brillantes — pour le public — était à signaler et notre question était à poser. Nous regrettons simplement de ne pouvoir y répondre.

Quant à la Kayes Bank, ce ne sont ni les menaces, ni les injures qui nous empêcheront de critiquer les affaires qu'elle pourra offrir au public si elles sont critiquables ou qui nous empêcheront de les conseiller si elles nous paraissent avantageuses. Cela nous est arrivé maintes fois et, là aussi, nous avons des références.

1911 (novembre) : placement des actions de la Compagnie du Faraony (Madagascar)
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_du_Faraony.pdf

AVIS AUX ACTIONNAIRES
Société de « Caudry-Apprêts »
(*Le Phare de la Loire*, 21 mars 1912)
(*Le Matin*, 22 mars 1912)
(*Petit Parisien*, 25 mars 1912)

Le chiffre d'affaires des mois de janvier, février et mars 1912 est en augmentation très forte sur les mois correspondants de l'an dernier. En outre, l'usine de « Caudry-Apprêts », qui travaille déjà pour 250 fabricants de tulles, dentelles et broderies, vient de s'adjoindre la teinture et l'apprêt des tissus en tous genres, dont la fabrication est si intense dans le Cambrésis et la Picardie. L'usine de « Caudry-Apprêts » est donc admirablement placée pour traiter ces tissus.

Du fait de l'adjonction de la branche tissus, la Société de « Caudry-Apprêts » va doubler son chiffre d'affaires, sans augmentation sensible de frais généraux et de main-d'œuvre

Dans ces conditions, on estime, à juste raison, que les nouveaux bénéfices résultant de la branche tissus, vont amener une hausse sur cette valeur.

L'action « Caudry-Apprêts » [va être introduite demain mardi sur le marché de Paris par les soins de la Kayes-Bank, 5, place de l'Alma, à Paris](#), et de la Banque Centrale du Cambrésis, à Cambrai (Nord).

LES BÊTISES RECOMMENCENT
(*Le Ruy Blas*, 15 février 1914)

L'Union immobilière parisienne* va augmenter son capital pour pouvoir donner plus d'extension à ses affaires. Fondée depuis 1905, elle a, dit-on pour épauler l'opération, distribué régulièrement des dividendes annuels variant entre 7 et 8 %. Et voilà qui serait parfait sans un nuage : c'est en effet, M. de Magondeau, 4, rue Halévy, qui est chargé de « renseigner » le public.

Or, ne s'agirait-il pas précisément de M. Puiffe de Magondeau, administrateur délégué de la Kayes-Bank*, disparue des Cotes usuelles en Banque, où elle fit, d'ailleurs, bientôt médiocre figure ; de M. de Magondeau qui joua un rôle prépondérant lors du lancement des Francardo, Prunelli, affaires de cuivre vert de grisâtres, et de certain Charbonnage d'Osani, en poussière également, né en territoire corse, et que l'on déracina toutes trois de là-bas pour les acclimater ici, où elles procurèrent des déboires à tout le monde, — sauf à ceux qui avaient empoché les majorations de cours, bien entendu ?

DISSOLUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juillet 1920)

Société Kayes-Bank. À dater du 31 décembre 1919. M. Taillefer, liquidateur à Paris, 25, rue de Navarin. — *J. J. S. P. A.*, 17 juillet 1920.
